



La feuille de route tuberculose - Les missions d'habilitation des Centres de lutte antituberculeuse

Comment les mettre en pratique ?

PERSONNES CONCERNÉES

Cette formation s'adresse en priorité aux médecins, aux infirmiers, aux assistants sociaux et aux secrétaires exerçant dans les centres de lutte antituberculeuse.

PRÉ-REQUIS

La participation à cette formation ne nécessite pas de pré-requis spécifiques au regard du public auquel elle s'adresse. Etant donné que ce stage est un enseignement pratique, il est conseillé d'avoir suivi au préalable une formation théorique telle que "La lutte antituberculeuse en France : les bases scientifiques pour mieux l'appréhender".

CONTEXTE

Le décret du 27 novembre 2020 définit les missions et les modalités d'habilitation des centres de lutte contre la tuberculose, sous le pilotage des agences régionales de santé. Au nombre de 10, elles incarnent les mesures édictées par la feuille de route tuberculose 2019-2023 dont le but est de mettre fin à la tuberculose comme problème de santé publique. La réalisation de ces missions nécessitent l'application de protocoles clairs et pratiques, la connaissance des partenaires prenant en charge les populations concernées, de même que leur information et leur sensibilisation.

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Connaître les missions d'un centre de lutte antituberculeuse et mettre en place les nouvelles missions.
- > Mener les enquêtes autour d'un cas de tuberculose.
- > Assurer le suivi des sujets contact.
- > Dépister la tuberculose dans les populations à risque élevé.
- > Sensibiliser des populations à risque élevé (migrants, professionnels exposés).
- > Éduquer à la santé et assurer l'éducation thérapeutique.
- > Connaître les recommandations nationales et internationales concernant la prise en charge de la tuberculose.

PROGRAMME

Cette formation vise à fournir aux personnels des CLAT le savoir et le savoir-faire dans leurs principaux domaines d'action.

- > Enquêtes autour d'un cas : déroulement de la visite d'entourage. Séances d'informations en collectivités. Qui suivre et qui ne pas suivre ? Quels sont les partenaires importants ?
- > Suivi des sujets contact : recommandations et aspects pratiques. Aspects particuliers selon les différences socio-culturelles.
- > Dépistage des personnes migrantes.
- > Sensibilisation et formation : quels partenaires pour le réseau du CLAT ? Quelle communication ? Vision de la tuberculose selon les cultures. Motivation des sujets à risque élevé. Éducation à la santé.
- > Éducation thérapeutique : objectifs et outils.
- > Les enfants à risque élevé de tuberculose : comment les connaître et comment les vacciner ?
- > Participer à l'aide au sevrage tabagique ou orienter convenablement les usagers du CLAT.

MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Discussion de cas cliniques. Exposé de protocoles.
Des outils pratiques sont remis aux participants.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

M. Frédéric DE BLAY, Professeur à la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, Pôle de Pathologie Thoracique, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

M. Loïc KASSEGNE, Praticien Hospitalier en Pneumologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Médecin coordinateur du CLAT Alsace Nord, Coordinateur du groupe Migrants du Réseau national des Centres de lutte antituberculeuse, Comité de suivi du programme national de lutte antituberculeuse.

Courriel : loic.kassegne@chru-strasbourg.fr

ANIMATION

Professionnels des Centres de lutte antituberculeuse au niveau national.

STAGE INTER ÉTABLISSEMENTS

Durée : 4 jours

En 2025

Stage 1 - Réf. : JLE25-0425A
du 24 mars 2025
au 27 mars 2025

En 2026

Stage 1 - Réf. : JLE26-0425A
du 23 mars 2026
au 26 mars 2026

Tarif

1500 € Pour toute inscription avant le 31 juillet 2025.

Lieu

Université de Strasbourg -
Service Formation Continue
21 Rue du Maréchal
Lefebvre
67100 Strasbourg

**CE STAGE NE PEUT PAS
ÊTRE RÉALISÉ EN INTRA**

Renseignements et inscriptions

Joëlle LABARRE
Tél : 03 68 85 49 23
Sauf le vendredi après-midi
j.labarre@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences.
Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.
Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.